

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 février 2021

OBJET : Compte administratif 2020.

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 19 représentant 19 voix

N° : 006/2021

L'an deux mille vingt et un et le 11 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du Vabre à Brignoles.
Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard De Boisgelin préside.

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

G BRINGANT – D CLERCX – A DECANIS – G FABRE – A FAUQUET-
LEMAÎTRE – JC FELIX – M GROS – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – N
RULLAN – JL BONNET – JM CONSTANS – R DEBRAY – C PORZIO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – H GEOLLE

Le compte administratif 2020 fait état des résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 009 593,45	G	1 023 680,23
	Section d'investissement	B	96 276,02	H	290 626,58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 €	I	174 016,14
	Report en section d'investissement (001)	D	48 980,22	J	0,00 €
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 154 849,69	= G+H+I+J	1 488 322,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €
	Section d'investissement	F	7 460,96	L	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 460,96	= K+L	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 009 593,45	= G+I+K	1 197 696,37
	Section d'investissement	= B+D+F	152 717,20	= H+J+L	290 626,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 162 310,65	= G+H+I+J+K+L	1 488 322,95

Le président transmet la présidence au vice-président et quitte ensuite l'assemblée au moment du vote.

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2020 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2020 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- 1° - Donner acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être présenté ;
- 2°- Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Michel GROS
